



RODP ELECTRICITE 2022

La perception de cette RODP par les communes nécessite impérativement sa création par délibération du conseil municipal.

>> [Modèle de délibération et de décision](#)

>> [Modèle d'état des sommes dues](#)

Perception de la redevance

Comme pour toutes les autres redevances d'occupation du domaine public, le versement effectif de la présente redevance due par les concessionnaires du réseau public d'électricité nécessite **l'émission préalable d'un titre de recette**.

Le titre de recette nécessaire pour encaisser cette redevance sera à établir en appliquant la **règle de l'arrondi à l'euro le plus proche** fixée par l'article L2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Calcul de son montant (pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité)

Le montant maximum de cette redevance est défini par le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 qui en assoit la valeur sur la population de la commune*.

*population totale (population municipale + population comptée à part), selon l'INSEE.

>> [Décret n°2002-409 du 26 mars 2002](#)

Actualisation 2022 des plafonds

Le plafond de la redevance est établi suivant les formules de calcul mentionnées respectivement aux articles R 2333-105 et R 3333-4 du Code général des collectivités territoriales.

Le résultat ainsi obtenu doit être multiplié par **1,4457** pour l'année 2022.

Soit $PR = \text{Plafond de la Redevance}$

et $P = \text{la population totale telle qu'elle résulte du dernier recensement publié par l'INSEE.}$

Population $\leq 2\ 000$ habitants :

$$PR_{2022} = 153 \text{ euros} \times 1,4457 = 221,1921$$

Soit **221 euros** au titre de l'année 2021 (règle de l'arrondi à l'euro le plus proche).

Population $> 2\ 000$ habitants et $\leq 5\ 000$ habitants :

$$PR_{2022} = (0,183 \text{ euros } P - 213) \times 1,4457$$

Population $> 5\ 000$ habitants et $\leq 20\ 000$ habitants ;

$$PR_{2022} = (0,381 \text{ euros } P - 1\ 204) \times 1,4457$$

Population $> 20\ 000$ habitants et $\leq 100\ 000$ habitants :

$$PR_{2022} = (0,534 \text{ euros } P - 4\ 253) \times 1,4457$$

Population $> 100\ 000$ habitants

$$PR_{2022} = (0,686 \text{ euros } P - 19\ 498) \times 1,4457$$